

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 août 2006
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 16 août 2006, adressée au Secrétaire général
par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Timor-Leste auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 11 août 2006, signée par José Ramos-Horta, Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste, et relative à l'assistance électorale de l'Organisation des Nations Unies au Timor-Leste (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim
(Signé) Sofia **Borges**



**Annexe à la lettre datée du 16 août 2006, adressée
au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim
de la Mission permanente du Timor-Leste
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je désire demander officiellement à l'Organisation des Nations Unies d'observer et de vérifier au Timor-Leste le processus électoral des élections législatives et présidentielles prévues pour avril et mai 2007.

Le Gouvernement du Timor-Leste souscrit à l'idée énoncée dans la résolution 46/137 dans laquelle l'Assemblée générale a souligné « l'importance de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui disposent que l'autorité des pouvoirs publics repose sur la volonté du peuple, telle qu'elle s'exprime par des élections périodiques et honnêtes » et déclaré que « pour déterminer la volonté du peuple, il faut un processus électoral qui donne à tous les citoyens des chances égales de devenir candidats et de faire valoir leurs vues politiques, que ce soit à titre individuel ou conjointement avec d'autres, comme le prévoient la Constitution et la législation nationales ».

Afin d'aider le Gouvernement du Timor-Leste à accomplir cette mission, les objectifs essentiels de l'assistance électorale de l'ONU seraient doubles :

- a) Aider le Timor-Leste à organiser des élections démocratiques crédibles, légitimes et conformes aux critères internationaux reconnus et consignés dans les instruments universels et régionaux relatifs aux droits de l'homme;
- b) Contribuer à renforcer les moyens institutionnels du Timor-Leste pour organiser des élections démocratiques périodiques et honnêtes, ayant la confiance entière des partis en présence et de l'électorat.

La mission de vérification de l'ONU observerait et vérifierait la légitimité des diverses étapes du processus électoral et le respect des règlements électoraux par les autorités électorales nationales.

La vérification engloberait l'impartialité de la commission électorale nationale, la liberté de mouvement et de réunion et l'accès égal et équitable de tous les candidats politiques aux médias, l'éducation des électeurs, la mise à jour de leur inscription, les campagnes électorales, le scrutin et le dépouillement.

La mission de vérification et le Gouvernement conviendront de la meilleure manière de fournir un appui qui permettra aux partis politiques de faire campagne. Mon gouvernement est bien décidé à leur donner les mêmes chances et envisage de leur accorder les mêmes subventions.

La mission de vérification serait tenue d'établir un rapport et de faire des recommandations à la fin de chaque étape du processus électoral, puis un rapport final attestant la transparence, l'équité et la crédibilité des élections. L'ONU serait chargée d'en proclamer la transparence, l'équité et la crédibilité.

Le Premier Ministre du Timor-Leste
(Signé) José **Ramos-Horta**